

Pour vous, le Conseil général réalise

# la reconstruction de la station anti crue rue de la Plage à Champigny-sur-Marne



## CONTACT

Bertrand Tacail  
au 06 07 16 22 16 ou  
01 48 81 82 30

## Travaux de fin août 2009 à juillet 2011

Le Conseil général consacre un budget important à la protection contre les crues de la Marne, à la prévention des débordements de réseaux et à la promotion de techniques alternatives de rétention à la source.

Cette nouvelle station anti crue permettra d'augmenter la capacité de pompage des eaux et de relever les eaux pluviales collectées lorsque leur évacuation vers la Marne n'est plus possible en raison de la cote de crue.

Ces travaux portent notamment sur la réalisation d'une structure enterrée de pompage, d'équipements électrique et hydraulique de pompage, et de locaux techniques.

Un espace paysager sera réalisé sur l'emplacement actuel de la station de pompage. Celle-ci sera démolie à terme, et les locaux techniques feront l'objet d'un aménagement architectural.

Au préalable, il est nécessaire de déboiser le talus de la SNCF et d'abattre quelques arbres qui seront remplacés en fin de chantier.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, un arrêté communal a été pris, interdisant le stationnement du 24 août 2009 au 25 juin 2010 :

- rue de la Plage, entre la rue Diderot et le quai Victor Hugo ;
- sur le quai Victor Hugo, entre la rue de la Plage et la rue Roland Foucard.

Durant cette même période, la circulation sera régulée de la manière suivante :

- Rue de la Plage entre la rue Diderot et le quai Victor Hugo, la circulation sera en sens unique de la rue Diderot vers le quai Victor Hugo. Une déviation sera mise en place par le quai Victor Hugo, la rue Roland Foucard et la rue Carnot.
- Sur le quai Victor Hugo, entre la rue de la Plage et la rue Roland Foucard, la circulation sera en sens unique, de la rue de la Plage vers la rue Roland Foucard.
- Une déviation sera mise en place par la rue Roland Foucard et la rue Carnot. Les commerçants du marché sortiront par la rue Carnot, en direction de la rue Albert Thomas.

Financée par le Conseil général, cette opération s'élève à 10 millions d'euros.

Nous vous prions de nous excuser par avance de la gêne occasionnée par ces travaux et vous remercions de votre compréhension.

**La direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement**